

Le roi Louis XIV (1)

Objectifs : découvrir le roi Louis XIV au début de son règne ; mettre en relation des documents de nature différente.

Document 1 : Portrait de Louis XIV, roi de France et de Navarre, Henri TESTELIN, 1648



Document 1

- a) Qui a peint ce tableau ? En quelle année ?

- b) Qui est le personnage représenté ? Que sais-tu de lui ?

- c) Quel âge avait-il lorsque ce tableau a été peint ?
Pouvait-il gouverner seul ?

Document 2 : D'après Louis XIV, 1668, *Mémoires pour servir à l'instruction du Dauphin*

Toute puissance, toute autorité réside dans la main du roi. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats nous appartient. C'est Dieu qui a donné des rois aux hommes et lui seul a le droit d'examiner leur conduite. Les rois sont seigneurs absolus... J'ai décidé de ne pas prendre de Premier ministre, rien n'étant plus indigne que de voir, d'un côté, toutes les fonctions, et de l'autre le seul titre de roi. Il fallait faire connaître que mon intention n'était pas de partager mon autorité.

- a) Quel âge avait le roi lorsqu'il a fait cette déclaration ? Que nous apprend-elle sur son caractère ?

- b) D'après Louis XIV de qui le roi reçoit-il son autorité ?

- c) Pourquoi ne souhaite-t-il pas partager son autorité avec son premier ministre ?

Document 3 : Portrait de Louis XIV, Hyacinthe Rigaud, 1701



a) Qui a peint ce tableau ? En quelle année ?

.....

b) Quatre objets très importants sont représentés sur ce tableau : **l'épée, le sceptre, la couronne et la main posée sur le coussin**. Repère-les. A ton avis que représentent-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

JE RETIENS

1) Synthèse :

A la mort de son père, **Louis XIII**, en 1643, le jeune Louis XIV n'a alors que 5 ans. Trop jeune pour régner, la **régence** est assurée par sa mère, **Anne d'Autriche** et le premier ministre, **le cardinal Mazarin**, chargé de faire son éducation.

À la mort de Mazarin en 1661, Louis XIV a 23 ans et il peut donc diriger seul la France. Commence alors un règne qui durera 54 ans.

2) Définition :

a) Monarchie absolue : un **monarque absolu** détient tous les pouvoirs : **pouvoir législatif** (il fait les lois), **pouvoir exécutif** (il fait appliquer les lois) et **pouvoir judiciaire** (il rend la justice). Le roi est considéré comme le représentant de Dieu sur terre et tous ses sujets lui doivent obéissance. **C'est un monarque de droit divin.**

C'est avec le règne de Louis XIV que la monarchie absolue connaît son apogée.

b) Régence : gouvernement mis en place lorsque le roi ne peut pas gouverner car il est trop jeune.

3) Dates :

- Règne de Louis XIV : 1643 - 1715